

## **Annexe 107 : Le marché des armes**

1. Pauline Nyiramasuhuko, Notes diverses.....	2
2. Joseph Nzirorera, déposition, procès Bagosora et <i>alii</i> , TPIR, 16-17 avril 2006.....	3
3. Ordre de mission de Joseph Nzirorera à Prétoria (mai 1994).....	4
4. Jean Kambanda, déposition, TPIR, T2-K7-74, 21 mai 1998.....	5
5. Lettre d'Augustin Bizimungu, chef d'État-Major au Président Théodore Sindikubwabo du 29 septembre 1994.....	6

## 1. Pauline Nyiramasuhuko, Notes diverses

- « Major Setako, au lieu de Tereraho, + Casimir [Bizimungu] en mission Kinshasa et Afrique du sud. 3 500 000 dollars » (conseil des ministres du 12 avril 1994, notes PN, TPIR, K0045916)

- « *Imbunda mu Bushinwa* [les armes en Chine] et URSS ↔ *imbunda* [les armes] en Inde/Karamira (conseil des ministres du 12 mai 1994, notes PN, TPIR, K0045920)

- « 1 600 000 \$ → col Bagosora ) BCR achats d'armement

2 000 000 \$ → Minadef )

900 000 \$ → Bacar

2 200 000 \$ → Amba Nairobi avance sur une commande ferme de 4 000 000 \$

Notre représentant au BK [Banque de Kigali] Bizimungu Cyril n'a pas de compétence paraît-il n'ose pas dire au Gvt le montant qu'il veut disponibiliser

15 tonnes pyrêthre à vendre = 15 000 x 6 \$ = 900 000 \$ » (conseil des ministres du 27 mai 1994, notes PN, TPIR, K0045921)

- « Avoir quelqu'un là-bas un militaire pour question d'armes au Zaïre »<sup>1</sup> (agenda PN, CM 17 mai 1994)

- « → Lybie

9 000 000 \$ ∟ → Égypte - Tchad.

4 200 000 \$ → *intwaro* (« les armes »)

Bagosora + Ruhorahoza [Jean-Bosco]<sup>2</sup>

└ le Mounier

2 200 000 \$. depuis 7 mois.

Garantie de livraison

l'adresse du fournisseur

prix FOB - où.

*Karamira yagiye gushaka intwaro* il ne revient pas encore [Karamira est en mission pour acheter des d'armes. Il ne revient pas encore] » (agenda PN, CM 1<sup>er</sup> juin 1994)

---

<sup>1</sup> Le conseil des ministres nomma le 20 mai le colonel Ephrem Setako (*hutu, Ruhengeri*), attaché militaire à Kinshasa.

<sup>2</sup> Byumba.

## 2. Joseph Nzirorera, déposition, procès Bagosora et *alii*, TPIR, 16-17 avril 2006.

“R. Oui. Je me suis rendu en Afrique du Sud ; je suis arrivé le même jour du 27. Et Monsieur Bagosora m’a rejoint et il est arrivé en Afrique du Sud le 3 juin 1994.

Q. Pouvez-vous indiquer à la Chambre la raison pour laquelle le colonel Bagosora vous a rejoint en Afrique du Sud ?

R. Comme je vous l’ai dit hier, j’avais une mission en Afrique du Sud - une mission commandée par le Gouvernement rwandais -, et les contacts que j’avais menés en Afrique du Sud s’étaient avérés fructueux, et il fallait avoir de l’argent pour payer le matériel dont nous avons besoin. Alors, Bagosora, il est venu en Afrique du Sud avec de l’argent pour payer les fournitures dont nous avons besoin. (...)

Q. Et à votre connaissance, le colonel Bagosora est resté en Afrique du Sud après son arrivée le 3 juin ?

R. Non, il n’est pas resté en Afrique du Sud. Immédiatement, quand il est arrivé, nous avons eu des entretiens avec nos correspondants qui nous ont indiqué que le matériel dont nous avons besoin ne se trouvait pas sur place, en Afrique du Sud, mais plutôt aux Seychelles, et qu’il fallait effectuer un déplacement vers les Seychelles. Monsieur Bagosora, alors, le lendemain - le 4 juin -, il s’est rendu aux Seychelles ; et moi, je suis resté en Afrique du Sud.”

“R. Oui. Bagosora m’a remis un million de dollars en traveller’s chèques ; c’était le 3 juin. Et le 4 juin, lorsqu’il est arrivé aux Seychelles, nous avons convenu qu’il fallait commencer déjà les opérations. Et j’ai signé un premier contrat de transport pour un montant de 120 000 dollars pour réquisitionner l’avion qui devait assurer le transport. Ce contrat, je l’ai signé le 4 juin 1974 (*sic*). Plus tard, lorsque Bagosora était aux Seychelles, il m’a confirmé qu’il avait trouvé le matériel dont nous avons besoin et nos fournisseurs nous avaient indiqué qu’ils ne pouvaient pas nous livrer le matériel à crédit, qu’ils ne pouvaient que nous donner le matériel à concurrence du montant à notre disposition. Alors, le 9 juin, j’ai conclu un contrat avec les fournisseurs pour un montant d’environ 837 000 dollars. Et après avoir signé ce contrat - j’étais en contact téléphonique avec Bagosora -, j’ai pris l’avion pour retourner à Kinshasa. Alors, en ce qui concerne votre question précise - s’il y a eu des problèmes... Lorsque je suis arrivé à Kinshasa, j’ai été informé que Bagosora avait eu des problèmes ; et nous avons eu des contacts téléphoniques, il m’a expliqué de quels problèmes il s’agissait. Il m’a dit que, en fait, les gens qui avaient touché les traveller’s chèques les ont amenés à la banque, et la banque n’a pas voulu payer, et que, conséquemment, les marchandises ne pouvaient plus être livrées. (...) C’est dans ce cadre, donc, que j’ai entrepris les démarches, quand j’étais à Kinshasa, pour voir comment trouver une solution au problème posé par Bagosora.”

### 3. Ordre de mission de Joseph Nzirorera à Prétoria (mai 1994)

REPUBLIQUE RWANDAISE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
CABINET DU PRESIDENT

Kigali, le 17 Mai 1994...

N° 314/01.04

KA001847

Réf. No : ORDRE DE MISSION  
Annexe :  
Objet :

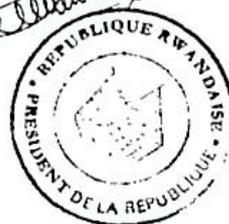
Monsieur NZIRORERA Joseph, Député au Conseil National de Développement et Secrétaire National du M.R.N.D., Chef de la délégation, se rend de KIGALI à PRETORIA (Afrique du Sud) pour raison de serv:

Date de départ : le 21 mai 1994  
Date de retour : le 30 mai 1994  
Durée de mission : 10 jours.

Pendant toute la durée de la mission, Monsieur NZIRORERA Joseph aura droit à une indemnité journalière de 11.700 FRW.

Imputation frais de voyage et de séjour: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Dr. SINDIKUBWABO Théodore  
Président de la République



#### 4. Jean Kambanda, déposition, TPIR, T2-K7-74, 21 mai 1998

“Q. Puis cet achat d’armes en Afrique du Sud, c’est le cas que vous nous disiez, vous avez été impliqué dans cet achat, comme Premier ministre, comme Premier ministre est-ce que c’est vous qui avez délégué ou on vous a demandé de déléguer Nzirorera et Bagosora ?

R. Je n’ai jamais délégué personne.

MD. C’est le ministre de la Défense qui les a...

R. Ce n’était pas de mon ressort. Mais j’ai été avisé qu’ils sont partis là-bas. Mais ce n’était pas de mon ressort de dire c’est vous qui allez faire ça ces achats d’armes.

Q. Mais vous saviez que ces gens-là se... allaient,... acheter des armes.

R. Oui je sais que ces gens-là sont partis pour cette commande de l’Afrique du Sud.

Q. Ok. Est-ce qu’on avait établi la raison pour laquelle c’était pas le responsable des achats d’armes qui s’était occupé de ces cas-là ?

R. Il y avait des besoins pressants en ce qui nous concernait pour les armes, ce qui fait que s’il y avait quelqu’un qui prétendait qu’il avait les ouvertures sur les marchés donnés, on pouvait le laisser aller négocier directement, tout en laissant l’autre négociateur sur d’autres marchés. Lui il était branché sur les marchés en Europe, alors il a fallu envoyer quelqu’un pour les marchés en Afrique du Sud.

Q. Est-ce que Nzirorera et Bagosora étaient branchés en Afrique du Sud pour les achats d’armes ?

R. Ils avaient des entrées au niveau du gouvernement zaïrois, c’est par l’intermédiaire du gouvernement zaïrois qu’ils pouvaient négocier en Afrique du Sud. (...)

R. Il y a dans... je l’explique plus loin, il y a eu une livraison qui a été faite juste au moment où nous on était, on partait en exil. Qui avait été payée, qui a été faite, on a livré le 14 juillet, quand nous nous étions en train de traverser la frontière.

Q. Que sont devenues ces armes-là ?

R. J’explique que nous, on a plus eu le contrôle là-dessus, ce serait ces armes qui auraient servi à nouveau au Zaïre.

Q. Alors ce qu’on peut dire de ce ministre-là, le ministre de la Défense, c’est qu’il a eu beaucoup d’argent, qui a circulé autour de lui. Puis que ça lui a servi à acheter des armes, parfois ces armes-là n’ont pas été livrées.

R. Oui.”

5. Lettre d'Augustin Bizimungu, chef d'État-Major au Président Théodore Sindikubwabo du 29 septembre 1994

GOMA, le 29 Septembre 1994

*WD*  
18/7/97

TRES SECRET

O B J E T : Compte rendu de réunion

A Son Excellence Monsieur le  
Président de la République Rwandaise

à B U K A V U

A Son Excellence Monsieur le  
Premier-Ministre.

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le Compte-rendu de la réunion des Officiers du HAUT COMMANDEMENT DES FORCES ARMEES RWANDAISES tenue à GOMA du 02 au 08 Septembre 1994. Je reste disposé pour un éclaircissement éventuel de l'un ou l'autre point.

En vous souhaitant bonne réception, je prie à votre Excellence de croire à ma très haute considération.

BIZIMUNGU Augustin  
Général-Major



TRES SECRET

K0041476

TRES SECRET

RAPPORT DE LA REUNION DU HAUT COMMANDEMENT DES FORCES

ARMEES RWANDAISES ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS TENUE

A GOMA DU 02 AU 08 SEPTEMBRE 1994.

TRES SECRET

K0041477

SANS remarques particuliers

5. Recouvrement des fonds relatifs aux Commandes des munitions

KUU41518

Au cours de la réunion, le Ministre de la Défense a fourni des explications sur les différentes commandes d'armement et munitions dont la livraison N'a PAS suivi le paiement. Suite à la situation qui prévalait à KIGALI, avec le contrôle de l'aéroport de KANOMBE par la MINUAR, il s'est posé un problème de l'aéroport d'atterrissage des avions de transport des munitions. A cela se sont ajoutés, les effets de l'embargo unilatéral imposé au Rwanda par l'ONU (acquisition d'armement). Avec le peu de liquidités en notre possession, il a d'abord fallu honorer nos dettes envers le fournisseur habituel qui en faisait une condition préalable avant toute autre livraison. Il a tout de même livré quatre chargements en notre faveur. Nous avons également connu un embargo financier (Traveller-chèque frappé d'opposition dans les banques).

a. Dossier O M I

La mise en place d'un acompte de UN MILLION \$ suivant le contrat signé par le Général de Brigade KABILIGI N'a PAS abouti à la livraison du matériel commandé à cause du retard dans l'approvisionnement du dit acompte. La procédure de rapatriement de ces fonds a été confiée à notre Ambassadeur à NAIROBI - KENYA . Dossier très difficile à débloquer car OMI se fait introuvable.

b. Dossier DYL INVEST (LEMONIER)

Le Contrat passé avec Monsieur LEMONIER pour un montant de ± 4,6 Millions \$ au début de l'année 1993 a été exécuté pour la moitié du contrat avant la reprise des hostilités le 06 Avril 1994. Avec tous les effets de l'embargo, le dit fournisseur N'a PAS pu poursuivre les livraisons. Une mission (Lt Col KAYUMBA) a été dépêchée pour le contacter et remettre les fonds NON utilisés (2,5 Millions \$) . Devant son refus de rembourser, l'affaire a été portée devant les tribunaux.

c. Dossier R S A (Colonel BEMS er BAGOSORA)

La commande pour 4,5 Millions \$ chez un fournisseur privé Sud Africain N'a connu AUCUNE livraison car le paiement effectué en traveller-chèque a été frappé d'opposition à cause de l'embargo bancaire.

d. Dossier SEYCHELLES (Lt Col Ir RUHORAHOZA)

Les livraisons ont eu lieu mais plus ou moins 15 t de matériel N'ont PAS été livrés car insuffisant pour le transport en avion.

e. Dossier Capt BARRIL (Formation Ops Spéciales):  
Ministre BIZIMANA Augustin.

Un acompte de 1,2 Million \$ a été versé par l'Attaché Militaire et de l'Air à PARIS. L'opération TURQUOISE NE voulant PAS superposer avec toute autre coopération française avec le Rwanda a fait rater la mission BARRIL. Toutefois, une équipe de reconnaissance de sa mission avait reçu 130.000 \$ à KIGALI. Il reste donc à recouvrer 1,07

Millions \$. La réunion recommande des contacts avec ce fournisseur pour la mise à disposition du montant dû. La même attitude a été recommandée pour les autres dossiers.

f. Dossier Formation Renseignement militaire (Ministre BIZIMANA Augustin).

Un contrat de formation en renseignement militaire pour 40.000 \$ a été passé avec des particuliers et N'a PAS été exécuté. Ce montant est à rapatrier. Les contacts avec ces individus doivent être entamés pour la mise à disposition.

g. Compte KINSHASA (Ministre BIZIMANA Augustin)

Sur ce compte qui avait été ouvert pour faciliter le transport des munitions, il NE reste qu'entre 10.000 \$ et 20.000 \$. La réunion N'a PAS reçu des précisions sur le volume de cette enveloppe NI les détails de son utilisation. (Frais de téléphone des agents en mission, stagiaires au retour dans le pays, etc ...).

h. Compte Défense Civile

Sur ce point, le Ministre de la Défense a précisé qu'il revient au Gouvernement de faire une mise au point en demandant aux personnes ayant perçu ces collectes d'expliquer leur destination.

#### 6. Rentabilisation du Patrimoine

a. IMPRIMERIE AR

La réunion recommande de finaliser le dossier avec MUSHEKURU de BUTEMBO qui dispose de deux papeteries à BUKAVU et à GOMA et qui offre son établissement à un prix préférentiel de location. La Commission devra se mettre en conformité avec la législation commerciale locale et cherchera des renseignements suffisants sur la personnalité et l'honorabilité de MUSHEKURU.

b. AERONEFS

Au cours de la réunion, une information a été fournie comme quoi des militaires Zaïrois les ont déplacés du Camp SAYO vers KINDU. La réunion recommande de requérir de plus amples informations.

#### 7. Création du Fonds de Résistance.

La réunion recommande au Gouvernement de sensibiliser tout le monde à une cotisation pour alimenter ce fonds. La réunion a décidé que les modalités de gestion seront définies en considération des effectifs, des ressources et des programmes de l'organisation.

#### 8. Déplacement des membres de la Commission

Au cours de la réunion, le principe de scinder les Commissions en deux et parallèles à GOMA et à BUKAVU a été retenu.

#### 9. Organisation des loisirs.

La réunion a adopté pour la proposition de la Commission à ce sujet.

#### 10. D I V E R S

- La réunion a décidé de renforcer la Commission par :  
Major NZABONIMPA Joseph  
Major NDAGIJIMANA Samuel  
Major Juriste HANYURWIMANA Epiphane  
Capt Ir RUTAKAMIZE Grégoire

K00-1319

LISTE DES PARTICIPANTS

K0041524

01. Gen Maj	BIZIMUNGU Augustin	: Chef EM AR et Président de la Réunion
02. Gen Bde	KABILIGI Gratien	: Membre de la Réunion
03. Col BEMS	MUBERUKA Félicien	: Membre de la Réunion
04. Col BEM	NKULIYEKUBONA Anselme	: Membre de la Réunion
05. Col BEMSG	NTIWIRAGABO Aloys	: Membre de la Réunion
06. Col	KANYAMANZA André	: Membre de la Réunion
07. Col	MURASAMPONGO Joseph	: Membre de la Réunion
08. Lt Col BEMS	NSENGIYUMVA Anatole	: Membre de la Réunion
09. Lt Col Med	BARANSALITSE Laurent	: Membre de la Réunion
10. Lt Col BEMS	RWAMANYWA Augustin	: Membre de la Réunion
11. Lt Col BEM	BAHUFITE Juvénal	: Membre de la Réunion
12. Lt Col Ir	RUHORAHOZA J. Bosco	: Membre de la Réunion et Rapporteur
13. Lt Col Gd	RWARAKABIJE Paul	: Membre de la Réunion
14. Lt Col CGSC	BIVUGABAGABO Marcel	: Membre de la Réunion
15. Lt Col BAM	BARANYERETSE Aloys	: Membre de la Réunion
16. Lt Col BEM	GASARABWE Edouard	: Membre de la Réunion
17. Maj BEMS	BARARWEREKANA Joël	: Membre de la Réunion
18. Maj CGSC	NTABAKUZE Aloys	: Membre de la Réunion
19. Maj BAM	NZUWONEMEYE F. Xavier	: Membre de la Réunion
20. Maj Gd	NSANZIMFURA	: Membre de la Réunion
21. Maj Gd	GAKARA	: Membre de la Réunion
22. Maj Gd	TERERAHO Cyprien	: Membre de la Réunion
23. Maj Gd	BIZIMANA	: Membre de la Réunion
24. Maj Ir	NTILIKINA Faustin	: Membre de la Réunion
25. Maj Gd	RWAGAKINGA	: Membre de la Réunion
26. Maj	MBARUSHIMANA Jacques	: Rapporteur de la Réunion
27. Capt Ir	RUTAKAMIZE Grégoire	: Rapporteur de la Réunion
28. AumCa 3 C1	KABALIRA Martin	: Membre de la Réunion